

Compte rendu du Conseil Municipal

du 11 décembre 2015

1 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui faire part de son avis :

- sur les propositions de modifications qui le concerne à savoir :
 - la fusion de PLOERMEL COMMUNAUTE, de JOSSELIN COMMUNAUTE, de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAURON EN BROCELIANDE et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PORHOET. (fusion à 4)
- sur le projet de dissolution de syndicat qui le concerne en sa qualité d'organe délibérant de chacun des membres du syndicat à savoir :
 - la dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Brocéliande.

Après délibération et un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

le Conseil Municipal propose de rester autonome et de ne pas accepter la proposition du Préfet pour une fusion à 4.

Elle fait lecture du courrier du Président du SIAEP de Brocéliande du 2 novembre 2015 par lequel il rappelle que le syndicat de Brocéliande a été créé le 1er janvier 2014 par regroupement de trois syndicats primaires et historiques de PLOERMEL, MAURON et LA TRINITE PORHOET. Il assure la compétence « distribution », les compétences « production » et « transport » ayant été déléguées au syndicat départemental Eau du Morbihan. Elle énumère les atouts de cette mise en œuvre de cette compétence « distribution ». Le bureau du SIAEP réuni le 27 octobre 2015 a pris position pour le maintien du syndicat au moins jusqu'en 2020, année où selon la Loi NOTRe, la compétence « eau potable » sera obligatoirement assumée par les nouveaux EPCI.

Après délibération et un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- 14 voix pour le maintien du syndicat jusqu'en 2020
- 1 abstention

2 - TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe comme suit les tarifs communaux pour l'année 2016 :

TARIFS DES SALLES COMMUNALES – ANNEE 2016

Classes + ½ tarif appliqué

SALLE POLYVALENTE	commune	hors commune
mariage	255	510
retour mariage	102	102
location sans repas	77	153
vin d'honneur	77	153
location journée avec repas	102	204
caution	500	500
nettoyage par samsic	100	100
obsèques	gratuit	---
MILLE CLUB	commune	hors commune
mariage	153	306
retour mariage	82	102
location sans repas	51	102
vin d'honneur	51	102
location journée avec repas	82	102
caution	200	200
nettoyage par samsic	55	55
obsèques	gratuit	----
ASSOCIATIONS	salle polyvalente	Mille club ou animation
Associations locales pour 4 locations/an avec ouverture au public	gratuit	gratuit
Associations locales > 4 locations/an	153	102
Associations extérieures ou autres organismes (exemple CMB, Groupama, Crédit Agricole)	153	102

Chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux.

Il est décidé de fermer la salle d'animation. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y accéder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des locations.

Les autres tarifs sont fixés comme suit :

PHOTOCOPIES – Année 2016

NOIR ET BLANC	Documents administratifs	Autres Documents
A4 simple	0.18	0.20
A4 recto-verso	0.36	0.40
A3 simple	0.36	0.40
A3 recto-verso	0.72	0.80
COULEUR		
A4 simple	1.00	1.00
A4 recto-verso	2.00	2.00
A3 simple	2.00	2.00
A3 recto-verso	4.00	4.00
Associations	100 premières photocopies gratuites au delà fournir le papier	

CIMETIERE = tarifs des concessions temporaires

Espace concessions – terrain nu

CONCESSIONS 2 m²	
15 ans	100
30 ans	200
50 ans	300
CONCESSIONS 4 m²	
15 ans	200
30 ans	400
50 ans	600
CONCESSIONS M² supplémentaire	
15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

Espace cinéraire le m² de terrain nu

15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

Columbarium – tarif par case

15 ans	300
30 ans	600
50 ans	800
Dispersion des cendres (par urne)	30

BARRIERES DE POLICE

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit mais toute barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par l'emprunteur.

3 - PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (17 heures 30/35ème) AU 11 DECEMBRE 2015

Madame le Maire fait savoir que l'agent chargé de l'accueil au secrétariat de la mairie a demandé sa mutation à compter du 1er janvier 2016. L'agent est en congés annuels jusqu'au 31 décembre 2015 et une candidate au poste va réaliser le remplacement ceci à titre de période d'essai pendant une semaine. Les deux autres semaines, il sera fait appel à une vacataire. Une discussion est engagée sur les compétences de cette candidate au poste et sur son expérience dans ses précédentes Collectivités.

Elle demande au Conseil Municipal de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe à temps non complet (17 heures 30/35ème) à compter du 11 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord pour la création de ce poste.

4 - PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET AU 1ER JANVIER 2016

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune ainsi qu'il suit :

Cadres d'Emplois et Grades d'Avancement	Nombre de Fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de Fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	1	100 %	1

Le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour la création de ce poste à temps complet à compter du 1er janvier 2016.

5 - PROPOSITION DE CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE ET ERDF – PARCELLE YL 76 « Les Sentes »

Cette servitude est consécutive à des travaux de mise en place d'un support de 70 cm sur 70 cm et de passage de conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle sur une longueur d'environ 21 mètres.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable.

6 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA AUPRES DES IMPOTS

Madame le Maire fait savoir que suite au nouveau contrat d'affermage passé avec STGS à compter du 1er janvier 2016 pour l'assainissement collectif, il est nécessaire de s'assujettir à la TVA auprès du Centre des Impôts.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable.

7 - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GAEC CRANCELIN A GUILLIERS

Madame le Maire présente le dossier d'enregistrement présenté au titre de la législation sur les installations classées par le GAEC DE CRANCELIN (représenté par Mr LE BORGNE Pierrick, Mme LE BORGNE Laurence, Mr LE BORGNE Mathieu et Mr LE BORGNE Pierre-Alexis) dont le siège social est situé au lieu-dit Crancelin à GUILLIERS en vue d'exploiter à cette adresse un élevage de bovins devant comporter après extension des effectifs et actualisation du plan d'épandage, 200 vaches laitières.

La consultation du public se déroule dans la Commune de GUILLIERS du 30 novembre au 30 décembre 2015 inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à ce dossier.

8 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 573 euros par élève du primaire et de 1 281 euros par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2015-2016.

Six élèves fréquentent l'école dont cinq maternelles et un primaire. Le montant global de la dépense s'élève à 6 978 euros.

Le Conseil Municipal, après examen des dépenses, donne un avis favorable.